

AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F143DTE-DE
Reçu le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 24 septembre 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 24 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
--	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BEUVELOT Gérard, BLOT Michel,
BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry, BROUILLET Jean- Jacques,
CAPO- VIGIER Emmanuelle, CAYSSILLÉ Didier, CORIOU Floriane, COSTES Marie,
DARTIGOLLES Hélène, GRIFFEILLE Martine, JURQUET Bernard, LAFON Joël, LAGRÈZE Georges,
LAPORTE Christian, LARIVIERE Yvette, LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric,
MALBEC Sébastien, MARSAND Michel , MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel , REGOURD Vanessa,
REYNES Julien, ROUBY Chantal, ROSEMBAUM Marie- Claire, SÉGALA Jean- François,
SEMIROT Marie- Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou,
VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Monsieur PICCOLI Jacques

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Monsieur LAGRÈZE Georges
Madame CARRERE Nathalie procuration à Monsieur REYNES Julien
Madame CONGÉ Marie-Yvonne procuration à Madame GRIFFEILLE Martine
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Madame TALET Marie-Lou
Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur SÉGALA Jean- François
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Madame COSTES Marie
Monsieur LAPOUGE Maurice procuration à Monsieur BROUILLET Jean- Jacques
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur MALBEC Sébastien
Monsieur RANGER Pierre procuration à Monsieur BLOT Michel
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel
Monsieur TIJDENS Nantko procuration à Monsieur JURQUET Bernard

Secrétaire de Séance :	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 38 Pouvoir(s) : 11 Votants : 49
------------------------	---

**2026F143DTE : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2026 À LA MISSION LOCALE DU
PAYS VILLENEUVOIS**

AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F143DTE-DE
Reçu le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026

Madame Marie-Lou TALET, Vice-présidente, rappelle à l'Assemblée que la Mission Locale du Pays Villeneuvois, créée en 1994 à l'initiative des élus locaux, intervient sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot et a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés à construire leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.

A travers ses fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi, elle propose une relation personnalisée et globale en guidant les jeunes dans l'élaboration d'un véritable parcours individualisé dont l'objectif est l'insertion sociale et professionnelle durable.

Cette structure participe de façon active à des actions destinées à promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes en développant leur employabilité et décline son offre de services autour de 5 axes :

- l'accueil, l'information et l'orientation,
- l'accompagnement,
- l'accès à l'emploi,
- l'expertise et l'observation active du territoire,
- l'ingénierie de projet au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Suite à son déménagement dans les locaux de l'ancienne école primaire Chemin Rouge à Fumel, la Mission Locale a étoffé son offre de services avec :

- un espace numérique & emploi : espace ouvert aux jeunes pour création et mise à jour de cv, inscription Pôle Emploi, recherche d'offres d'emploi, ouverture compte CPA-CPF, démarches en ligne...,
- un conseiller numérique pour accompagner les citoyens dans les usages quotidiens du numérique (jeunes, adultes et seniors) : soutenir les citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique (naviguer sur internet, utiliser une tablette, un ordinateur ou un téléphone, consulter un médecin, gérer des courriels, suivre la scolarité des enfants...), accompagner les usagers vers l'autonomie, sensibiliser aux enjeux du numérique,
- le renforcement de sa présence : 2 salariés et 1 conseiller numérique.

La Présidente de la Mission Locale du Pays Villeneuvois sollicite Fumel Vallée du Lot pour l'octroi d'une subvention d'un montant total de 31 000 € pour l'année 2026 dont 4 081 € pour l'Espace Métiers Aquitaine, un espace numérique & emploi et une permanence mensuelle du service médiation logement puis 26 919 € correspondant à la participation des différentes communes répartie comme suit :



Financement de Fumel Vallée du Lot à la Mission Locale du Pays Villeneuvois

COMMUNES	Communauté de communes	Population Totale (source INSEE)	Subvention demandée en 2025 aux communes membres de Fumel - Vallée du Lot	
			<i>par habitant</i>	<i>Montant</i>
ANTHE	Fumel - Vallée du Lot	207	0,60 €	124 €
AURADOU	Fumel - Vallée du Lot	430	0,60 €	258 €
BLANQUEFORT /BRIOLANCE	Fumel - Vallée du Lot	530	0,60 €	318 €
BOURLENS	Fumel - Vallée du Lot	380	0,60 €	228 €

AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F143DTE-DE
Reçu le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026

CAZIDEROQUE	Fumel - Vallée du Lot	252	0,60 €	151 €
CONDEZAYGUES	Fumel - Vallée du Lot	856	0,60 €	514 €
COURBIAC	Fumel - Vallée du Lot	113	0,60 €	68 €
CUZORN	Fumel - Vallée du Lot	869	0,60 €	521 €
DAUSSE	Fumel - Vallée du Lot	554	0,60 €	332 €
FRESPECH	Fumel - Vallée du Lot	288	0,60 €	173 €
FUMEL	Fumel - Vallée du Lot	4 805	2,05 €	9 850 €
LACAPELLE BIRON	Fumel - Vallée du Lot	409	0,60 €	245 €
MASQUIERES	Fumel - Vallée du Lot	178	0,60 €	107 €
MASSELS	Fumel - Vallée du Lot	119	0,60 €	71 €
MASSOULES	Fumel - Vallée du Lot	205	0,60 €	123 €
MONSEMPRON-LIBOS	Fumel - Vallée du Lot	2 139	1,10 €	2 353 €
MONTAYRAL	Fumel - Vallée du Lot	2 714	1,10 €	2 985 €
PENNE D'AGENAIS	Fumel - Vallée du Lot	2 534	1,10 €	2 787 €
ST FRONT LA LEMANCE	Fumel - Vallée du Lot	509	0,60 €	305 €
ST GEORGES	Fumel - Vallée du Lot	519	0,60 €	311 €
ST SYLVESTRE SUR LOT	Fumel - Vallée du Lot	2 425	1,10 €	2 668 €
ST VITE	Fumel - Vallée du Lot	1 213	0,60 €	728 €
SAUVETERRE LA LEMANCE	Fumel - Vallée du Lot	575	0,60 €	345 €
THEZAC	Fumel - Vallée du Lot	214	0,60 €	128 €
TOURNON D'AGENAIS	Fumel - Vallée du Lot	753	0,60 €	452 €
TREMONS	Fumel - Vallée du Lot	410	0,60 €	246 €
TRENTELS	Fumel - Vallée du Lot	880	0,60 €	528 €
Total Fumel - Vallée du Lot		25 080		26 919 €

Rappel mode de calcul selon le Conseil d'Administration du 15 mai 2009 :

Communes de moins de 2000 habitants : 0,60 € par habitant

Communes de plus de 2000 habitants : 1,10 € par habitant

Commune de Villeneuve sur Lot et Fumel : 2,05 € par habitant

AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F143DTE-DE
Reçu le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) - Accorde une subvention d'un montant total de 31 000 € à la Mission Locale du Pays Villeneuvois pour l'année 2026 dont 4 081 € pour l'Espace Métiers Aquitaine, un espace numérique & emploi et une permanence mensuelle du service médiation logement puis 26 919 € correspondant à la participation des différentes communes ;

2°) - Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer la convention de partenariat et d'objectifs 2026 ;

3°) - Charge Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président des formalités nécessaires ;

4°) - Précise que les crédits afférents sont prévus au budget 2026 ;

5°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 24 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 02 octobre 2026

Reçu en Préfecture le : 02 octobre 2026

Publié ou Notifié le : 02 octobre 2026
